



## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 16 DECEMBRE 2024

Convocation le : 9 décembre 2024

Tél : 05 6189 08 41

**Étaient présents :** Christian ADER, Jacques ALBENQUE, Suzanne BERSON-BELLOT, Claudette BOURREL, Lionel CLAVERIE, Louis DUCOS Franck FEUILLERAT, Guy FRANCO, Jenny LAFORGUE, René LOUGARRE, Marc TONELLI.

**Secrétaire de séance :** Guy FRANCO

Approbation à l'unanimité du procès verbal de la réunion du 21 octobre 2024.

### ADHESION DE COMMUNES AU SIVOM

Monsieur le Maire expose que la commune d'Encausse-les-Thermes a sollicité son adhésion à la compétence « Portage de Repas à Domicile » du SIVOM Saint-Gaudens Montréjeau Aspet Magnoac.

Lors de son assemblée du 25 novembre 2024, le Comité Syndical du SIVOM a approuvé l'adhésion de la commune d'Encausse-les-Thermes à la compétence « Portage de Repas à Domicile »

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SIVOM a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal **APPROUVE** l'adhésion de la commune d'Encausse-les-Thermes à la compétence « Portage de Repas à Domicile ».

**Vote : 11 pour - 0 contre - 0 abstention**

### SUBVENTION REMONTAGE RETABLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que M. PARROT qui devait intervenir au niveau du remontage du retable ne pourra intervenir Une nouvelle consultation a donc été faite en collaboration avec Mme SOURROUBILLE, Conservatrice déléguée des Antiquités et Objets d'Art.

L'entreprise Malbrel Conservation a répondu à cette consultation. Le montant de son devis s'élève à 20 916,27 € HT.

Le devis initial de M. PARROT s'élève à 3 480 € HT. Une différence de 17 436,27 € HT. Afin de financer cette différence, Monsieur le Maire propose de faire une demande de subvention complémentaire auprès de la DRAC et de la Région.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le devis de l'entreprise Malbrel Conservation pour un montant de 20 916,27 € HT

- de demander une subvention complémentaire à la DRAC et à la Région pour la différence d'un montant de 17 436,27 € HT

**Vote : 11 pour - 0 contre - 0 abstention**

### SICASMIR – RETRAITS DE COMMUNE MEMBRES

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

Les conseils municipaux des communes ci-après ont décidé de demander leur retrait du SICASMIR :

- ANTIGNAC - délibération n°2023-26 du 17 novembre 2023
- ESCANECABRE - délibération n°2023-8/3 du 11 décembre 2023

- LABASTIDE-PAUMES - délibération n°37/2023 du 13 novembre 2023
- MONTBERNARD - délibération n°2023-28 du 13 décembre 2023
- MONTESQUIEU-GUITTAUT - délibération n°35/2023 du 3 novembre 2023
- PUYMAURIN - délibération n°2022/23 du 28 octobre 2022
- ROQUEFORT SUR GARONNE – délibération du 23 septembre 2024

Pour être accepté, le retrait d'un membre est subordonné en application de l'article L5211-19 du code général des collectivités territoriales (CGCT), applicable aux syndicats fermés conformément à l'article L5711-1 du CGCT, à l'accord des conseils municipaux exprimé dans les conditions de majorité requises pour la création de l'établissement. Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant au maire pour se prononcer sur le retrait envisagé. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée défavorable.

Ainsi, lors de sa séance du 29 octobre 2024, le Comité Syndical du Sicasmir a approuvé les retraits des communes comme exposé ci-dessus.

Les nouveaux statuts entreront en vigueur par arrêté préfectoral sous réserve de l'accord de la majorité qualifiée requise des assemblées délibérantes.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal

- D'APPROUVER le retrait des communes de ANTIGNAC, ESCANECRABE, LABASTIDE-PAUMES, MONTBERNARD, MONTESQUIEU-GUITTAUT, PUYMAURIN et ROQUEFORT SUR GARONNE
- DE FIXER la date de retrait au 1<sup>er</sup> juillet 2025
- D'AUTORISER Madame le Maire à prendre toutes les dispositions relatives à l'exécution de la présente délibération
- DE NOTIFIER la présente délibération à Monsieur le Sous-Préfet du département de la Haute-Garonne, arrondissement de Saint-Gaudens et à Madame la Présidente du Sicasmir.

Vote : 11 pour - 0 contre - 0 abstention

#### **AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER, DE MANDATER EN 2025, LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ET LE QUART DES CREDITS D'INVESTISSEMENT DE 2024**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1 janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Considérant qu'il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Considérant que l'exécutif de l'autorité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget précédent.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que le montant des crédits d'investissement ouverts au Budget Communal en 2024 s'élève à 584 100,32 €.

Soit un mandatement des dépenses d'investissement possible avant le budget 2025 pour un montant de 146 025,08 € (article 2131 : 145 428,68 € - article 2184 : 596,40 €).

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré le conseil municipal, décide d'AUTORISER Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Vote : 11 pour - 0 contre - 0 abstention

**DECISION MODIFICATIVE N°3 – VIREMENT DE CREDIT**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que suite au départ de Mme HOAREAU Suzelle, locataire du logement du rez-de-chaussée au 8 rue des Pyrénées et au vue de l'état des lieux sortant, il convient de rembourser la caution. Pour ce faire, un virement de crédit est nécessaire.

virement de crédit - Caution logement

Désignation	Dépenses <sup>(1)</sup>		Recettes <sup>(1)</sup>	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-615228 : Entretien et réparations sur autres bâtiments	470,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>470,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	470,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>470,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>470,00 €</b>	<b>470,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b> INVESTISSEMENT</b>				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	470,00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>470,00 €</b>
D-165 : Dépôts et cautionnements reçus	0,00 €	470,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00 €</b>	<b>470,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>470,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>470,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>470,00 €</b>		<b>470,00 €</b>

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition ci-dessus.

**Vote : 11 pour - 0 contre - 0 abstention**

**QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'achat d'un désherbeur thermique. Des devis ont été établit :  
RURAL 31 pour un montant de 3 330 € HT (soit 3 996 € TTC)  
MJ MOTOCULTURE pour un montant de 1 808,33 € HT (soit 2 170 € TTC)

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le projet
- De retenir le devis de MJ MOTOCULTURE pour un montant de 1 808,33 € HT (soit 2 170 € TTC)
- De demander une subvention au conseil départemental (40 %) et à la Communauté de Communes Coeur Coteaux Comminges

**Vote : 11 pour - 0 contre - 0 abstention**

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'école a acheté des livres pour les enfants avec la coopérative scolaire et demande à la mairie une participation pour un montant de 102,30 €

Le Conseil Municipal décide de répondre favorablement à la demande de l'école et d'accorder une participation exceptionnelle de 102,30 €.

**Vote : 11 pour - 0 contre - 0 abstention**

- Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les travaux de maçonnerie extérieur et de soubassement de l'Eglise. L'entreprise CARLOS BAPTISTA a établi un devis pour un montant de 4 050 €.

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le projet
- De demander une subvention à la DRAC (40%), à la Région (20%) et au Conseil Départemental (20 %).

**Vote : 11 pour - 0 contre - 0 abstention**

- **Compte rendu de la réunion avec l'association de pêche « La Gaule Inardaise » et la fédération départementale de pêche.**  
**La fédération départementale propose une convention pour l'utilisation du lac de la Hierle**
- **Compte rendu concernant l'association de chasse, le local municipal de la centrale Picheloup 1 est proposé, la centrale accepte de fournir l'énergie à condition d'avoir les certificats de conformité électrique. Manque l'alimentation en eau, la fourniture d'une cuve à eau de 1 000 litres et un compresseur de pression sera proposé par la Mairie.**
- **Compte rendu concernant le projet de lotissement : les Établissements DESSENS vont déposer le permis d'aménagement.**
- **Compte rendu concernant la mise en place d'une bâche à eau pour la prévention incendie : une étude d'achat de terrain à M. DUPONT est en cours.**  
**Prix de la bâche environ 2 000 €.**  
**Voir la proposition de Mme Michelle LAFFORGUE pour le don de terrain.**
- **Décision prise concernant l'achat de jeux pour enfants ayant bénéficié de la subvention de la CAF.**
- **Proposition de l'introduction des castors au sein du site de la Hierle : le conseil se prononce contre.**
- **Signature de la convention départementale avec la Médiathèque Municipale.**
- **Compte rendu concernant l'éclairage du stade, un devis a été demandé pour la mise en place de LED, la subvention du SDEHG est de 50 %. La dernière tranche de remplacement en LED de l'éclairage public a débuté.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance levée à 20 heures

Le secrétaire :



Le Maire :

